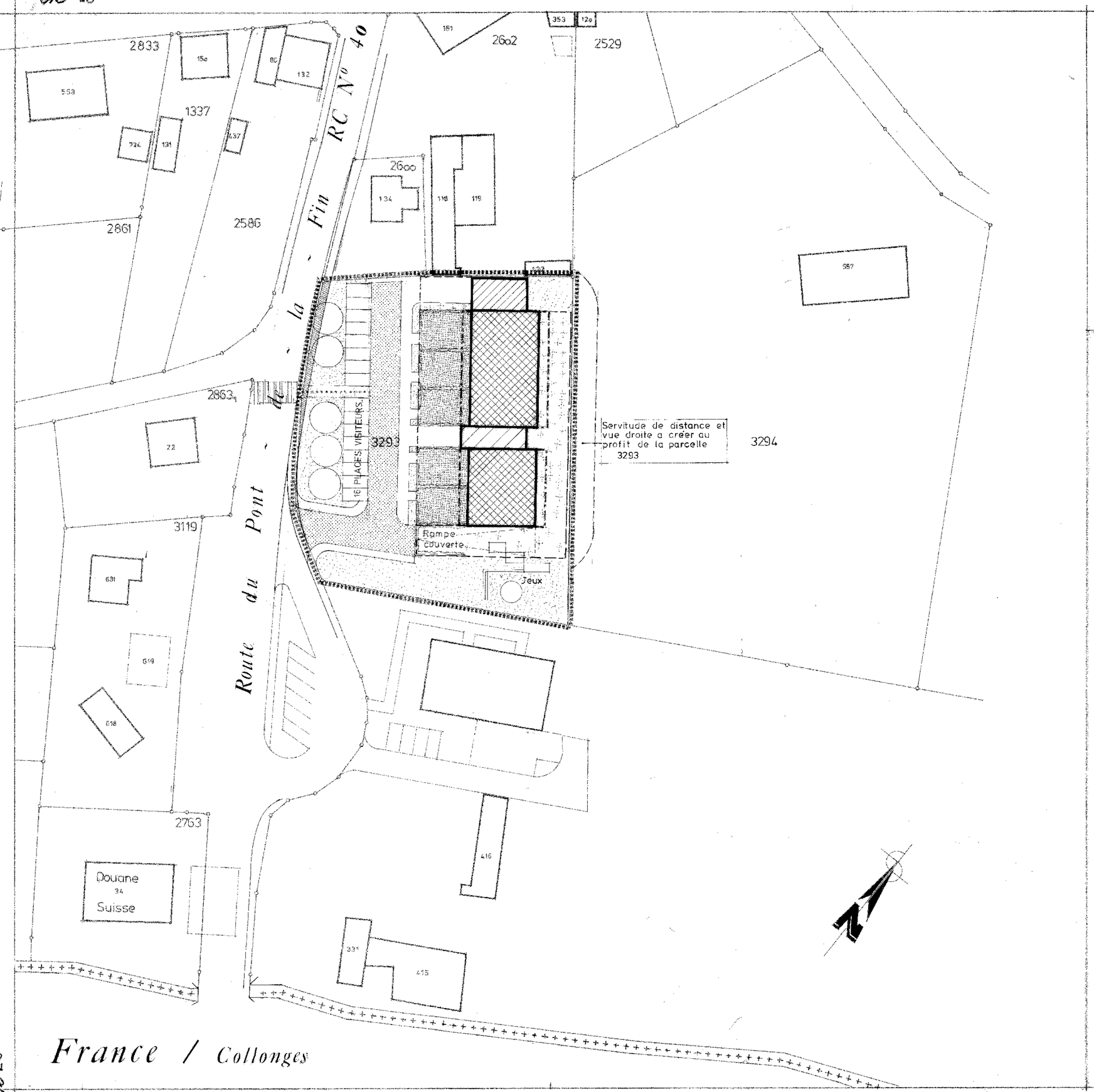


Légende

- Périmètre de validité du plan.
- Limite d'implantation au sol des constructions hautes
- Cheminement piétons
- Construction en sous sol : caves, locaux techniques, garages (1,8 place par logement.)
- Constructions projetées (logements): R+2 +C.
- Construction projetée: R(commerce)+1 (disponible)+ C (logement)
- Elément de liaison (entrée, cage escalier) R+2
- Jardins privatifs (séparation des jardins autorisée par des haies)// Rideau d'arbres à créer.
- Accès véhicules (y compris véhicules du service du feu)
- Cession gratuite de terrain à destination de route et à la création d'un trottoir de 2m. de largeur.

DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT - DIVISION DE L'URBANISME - SERVICE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT

BARDONNEX FEUILLE 1o

Parcelle N° 3293

Plan d'aménagement

village de Croix-de-Rozon.

Situé le long de la route du Pont-de-la-Fin (n° 4o)

L'indice d'utilisation du sol est fixé à 0,6o

Ce plan modifie pour partie le plan d'aménagement N° 27 1o6/5o5 approuvé par le Conseil d'Etat le 22.III.1978

Adopté par le Conseil d'Etat le: 14 Oct. 1987 Visa Timbre

Adopté par le Grand Conseil le

Echelle 1:5oo

Date 3o. Janv. 1987

Dessin DiM

Modifications		
--	DiM	23. 3. 1987
--	DiM	7. 4. 1987
A	DiM	1. 07. 1987

Code rue FOD

Code communes et quartiers, réf.: 5 o 5

Code interne: 7 51 Plan No: 27910 Index: A

UDI: 7115